



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 octobre 2023

PROCES VERBAL

Ouverture de la séance à 20h30

Présents : Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Françoise ROCHE, Louis AYNES, Audrey PEURIERE, CARTON Jean-François, CLEMENT Claire, GARRIVIER Laure, HUBEAU Valérie, JABBOUR Jacqueline

Absent : 0

Majorité absolue : 6

Secrétaire de séance : Claire CLEMENT

1. ACCUEIL DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

En ouverture de séance, chaque membre du conseil municipal est invité à se présenter. Madame le Maire donne ensuite lecture d'une présentation de la commune et de ses différents services.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 octobre 2023 a été adressé, dématérialisé ou sous format papier si nécessaire, aux Conseillers. Il est relu par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (11 voix pour).

3. FORMALITES

Il est demandé aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter 3 points financiers avec délibérations :

- achat de matériel de sonorisation
- clôture de la Régie Cantine
- création d'une Régie d'Avance

→ Les membres du conseil municipal valident ces 3 ajouts à l'unanimité (11 voix pour).

3.1. La vente de la parcelle AC n° 88 d'une contenance de 01a et 41ca par la Commune à Monsieur Clément BARNACHON et Madame Sophie BURNOL pour un montant de 647,10 € sera effective le mercredi 15 novembre 2023 à 10h.

3.2. La vente des parcelles AC86 et AC87, d'une contenance respective de 0a 93ca et 2a 31ca à Monsieur Guillaume BURNOL pour un montant de 65 € sera effective le mercredi 15 novembre 2023 à 11h.

3.3. Rappel à l'ordre

Proposition : signer avec le Procureur de la République une Convention de Rappel à l'Ordre et une Convention de Transaction.

Ces documents, si validés seront signés en Communauté de Communes fin novembre 2023. Ils ont été adressés en amont aux membres du Conseil Municipal.

-Le Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre :

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune. Il exclut les crimes, suites de plaintes en gendarmerie, enquêtes judiciaires en cours.

Sa mise en œuvre est précédée d'une consultation auprès du parquet.

-Le protocole de mise en œuvre de la procédure de transaction proposée par le Maire : Toute transaction proposée par le Maire et acceptée par le contrevenant doit être homologuée par le Procureur de la République.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour) :

- **approuvent ces 2 documents,**

- **autorisent Madame le Maire à transmettre ces 2 documents validés à Monsieur le Procureur de la République via la séance de signatures proposée collectivement aux communes volontaires sur le site de la CCVAI.**

3.4. Partenariat avec EPORA, achat de 2 parcelles

Lors du Conseil Municipal en date du 6 octobre 2023, nous avons approuvé la convention actant notre partenariat avec EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) dans le cadre du projet « Multi-Services ».

Proposition : autoriser l'EPORA à acquérir 2 parcelles : AA91 et AA92 dont l'entrée principale se situe 44 rue du Val d'Aix à Grézolles pour un montant de 80 000,00€.

Ces 2 parcelles, revendues au moment opportun à la Commune de Grézolles, porteront le nouveau multi-services.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour) :

- **autorisent EPORA à acquérir les parcelles cadastrées AA91 et AA92 au prix de 80 000,00 €**

- **s'engagent à ce que la Commune de Grézolles rachète à l'EPORA les 2 parcelles AA91 et AA92 dès que l'avancée du projet rendra nécessaire la propriété du terrain par ladite commune.**

3.5. Commissions

Suite à la modification des membres du conseil municipal, le tableau des commissions communales et intercommunales est revu :

Commissions	Titulaires	Suppléants
CCVAI : conseillers communautaires	Françoise CLEMENT Sigismond ROZANSKI	
SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire)	Olivier MOREAU	Sigismond ROZANSKI
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde	Sigismond ROZANSKI Louis AYNES	Olivier MOREAU Jean-François CARTON
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	1 agent : Huguette BANUS 1 élue : Françoise CLEMENT	
CCAS (Comité Communal d'Action Sociale)	Présidente : <u>Françoise CLEMENT</u> Elus : Sigismond ROZANSKI, Audrey PEURIERE, Françoise ROCHE Non élus : Germaine BONNEFOND, Maritchu CLEMENT, Sandrine MARIN, Evelyne VALLENSANT, Françoise MOUSSE	
Commission d'Appels d'Offres	<u>Françoise CLEMENT</u> , Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Audrey PEURIERE, Françoise ROCHE	
Commission technique : bâtiments communaux, voirie, espaces verts, ...	<u>Sigismond ROZANSKI</u> , Olivier MOREAU, Louis AYNES, Audrey PEURIERE, Valérie HUBEAU, Jean-François CARTON	
Commission administrative : DUER, PCS, Maintenance, SDIS, Gestion locative, cimetière, ...	<u>Olivier MOREAU</u> , Françoise ROCHE, Françoise CLEMENT	
Commission Ecole/Culture	Françoise Clément Jacqueline JABBOUR	
Commission économie, commerces, urbanisme	<u>Françoise CLEMENT</u> , Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Louis AYNES, Audrey PEURIERE, Françoise ROCHE, Jean-François CARTON, Claire CLEMENT, Laure GARRIVIER, Valérie HUBEAU, Jacqueline JABBOUR	
Commission Communication	Olivier MOREAU, Françoise CLEMENT, Audrey PEURIERE, Françoise ROCHE, Jacqueline JABBOUR	
Correspondant Défense	Louis AYNES	
Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	Françoise CLEMENT Christophe BAYARDS, Jean-Michel CLEMENT, Jacques DUGENETET, Marc-Olivier JOURDAN, Guy LASSAIGNE, Thierry SITERRE	Michel CLEMENT, Laurent DADOLLE, Jean-Philippe MARIN, Georges MOUSSE, Laurent SIMON, Pierre VALLENSANT
Commission de Contrôle des listes électorales	Présidente : Françoise ROCHE Membre choisi par l'Etat : Jacques DUGENETET	

	Membre choisi par le TGI : Maritchu CLEMENT	
CCVAI : commission Tourisme	Laure GARRIVIER	
CCVAI : commission Culture	Jacqueline JABBOUR	
CCVAI : commission Enfance Jeunesse	Claire CLEMENT	

3.6. Bar Tabac Petite Restauration

Un courrier des douanes a officialisé le retrait de la licence tabac.

Un nouveau recours pour une nouvelle période de « fermeture provisoire » sera adressé auprès du service des douanes précisant la notification par huissier des manquements à la convention « Multiple Rural » de Madame MACIA et l'annonce de son départ du commerce.

Madame le Maire donne lecture :

-du courrier en RAR de Madame MACIA en date du 19 octobre 2023 (par ce courrier, Madame MACIA annonce, entre autres, son départ pour le mois de janvier 2024 et précise qu'elle en donnera la date exacte courant décembre 2023)

-du projet de réponse en RAR par la commune de Grézolles à Madame MACIA

Madame Laure GARRIVIER intervient pour que soit rajouter dans la réponse de la commune à Madame MACIA une date limite pour signifier sa date effective de départ.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette remarque.

L'ajout en sera donc fait dans le courrier de réponse.

3.7. Appartements communaux

Le F4 situé 66 rue de la Cure est à louer.

Le F1 situé 12 impasse de l'ancienne poste sera rapidement à louer.

4.FINANCES

4.1. Ecole : financement de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2022-2023

Les repas sont achetés à la CCVAI, via la Cuisine Centrale Intercommunale.

Ils reviennent environ à 7,00 € à la CCVAI.

La CCVAI les revend aux communes 4,60 € et prend donc en charge 2,40 €.

Les communes les revendent 3,80 € aux familles et prennent donc en charge 0,80 €.

Pendant l'année scolaire 2022-2023, la commune de Grézolles a pris en charge la gestion des frais de restauration scolaire pour l'ensemble du RPI et donc l'ensemble des « 0,80 € » pour les 3 communes.

Il convient donc de répartir les frais engagés sur chaque commune avec la répartition suivante :

Grézolles	1 180,27 € (déjà payés)
Souternon	1 965,07 €
Saint-Julien-d'Oddes	1 270,07 €

La commune de Grézolles a donc facturé aux communes de Souternon et Saint-Julien-d'Oddes les montants facturés.

4.2. Frais de Régie

Pendant l'année scolaire 2022-2023, la restauration scolaire a fonctionné sous forme de régie avec madame Huguette BANUS comme secrétaire.

Prix de revient : 2 262,90 €, mais surtout un travail chronophage pour la régisseuse.

Un état des lieux des frais et de leur répartition a été réalisé et facturé ou payé à chaque commune.

Grézolles doit payer	-à Huguette BANUS, régisseuse : 400,00 €
	-à Souternon : 85,03 €
Souternon doit payer	-à Grézolles : 669,11 €
Saint-Julien-d'Oddes doit payer	-à Grézolles : 669,11 €
	-à Souternon : 85,03 €

Ce système de paiement à la fois trop cher et trop chronophage a été arrêté pour l'année scolaire 2023-2024.

Proposition : Clore la régie cantine

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour) :

-décident de clore la Régie utilisée pour la restauration scolaire et garderie

-autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents afférant à cette clôture.

4.3. Frais de fonctionnement du RPI pour l'année scolaire 2022-2023

La répartition des frais de fonctionnement du RPI pour les 3 communes concernées : Souternon, Grézolles et Saint-Julien-d'Oddes est présentée aux conseillers. Pour rappel, l'ensemble des frais annuels est calculé puis partagé en 3, à égalité entre les 3 communes.

Pour bilan :

Grézolles paiera 266,66 € et recevra 2 124,11 €.

Souternon recevra 9 217,44 €

Saint-Julien-d'Oddes paiera 11 208,22 € et recevra 133,33 €.

4.4. Subventions versées par la Commune de Grézolles aux associations

Vélo Loisirs Val d'Aix	150,00 (déjà versée à l'occasion de la course 2023)
Fédération Amicale des Classards	150,00 (déjà versée)
Elan du Val d'Aix	700,00
Club de l'Amitié	350,00
Sou des Ecoles	900,00
Sou des Ecoles (participation aux frais de location de la salle des fêtes de Souternon)	120,00
Amicale des sapeurs-pompiers de Crémeaux	100,00
Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Martin-la-Sauveté	100,00
Comité des fêtes de Grézolles	100,00
Association des amis de l'USEP	100,00
Foyer socio-éducatif du collège de Saint-Germain-Laval	100,00

DDEN	50,00
Les Aiguilles Grézolloises	50,00
La SPA du Roannais	108,78
L'Arche de Noé	36,26
La Société de Chasse	100,00
Total à ce jour	3 215,04

Pour : 11

contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour) :

- décident d'octroyer pour l'année 2023 les subventions citées dans le tableau cité en amont.

4.5. Voirie 2024 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire

L'entreprise EUROVIA nous a adressé plusieurs devis pour différentes sections de voirie.

- rue du Val d'Aix : du transformateur au Chemin des Plassottes : 25 389,00€ HT

- allée du château/Chemin de la Croix Bleue : 1^{ère} partie : 13 128,00€ HT

- Carrefour allée du Château/Route du Tacot : 6 062,00€ HT

Proposition : Allée du Château/Chemin de la Croix Bleue + Carrefour Allée du Château/Route du Tacot

Après observation des montants correspondant à ces devis et en fonction d'un montant financier supportable par le budget primitif 2024, les membres du Conseil Municipal

- procèdent au vote : pour : 10 contre : 0 Abstention : 1

- valident la proposition

. Allée du Château / Chemin de la Croix Bleue pour un montant de 13 128,00 € HT

. + le carrefour Allée du Château/Route du Tacot pour un montant de 6 062,00 € HT

Soit un montant total de 19 190,00 € HT (23 027,60 € TTC)

- autorisent Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention correspondant à ces montants sur l'enveloppe « Voirie 2024 » du Conseil Départemental de la Loire.

4.6. Mur de l'école

La convention sous mandat au vu que la Commune de Grézolles a effectué des travaux en partie pour un tiers a été rédigée. Déjà validée sur le principe lors de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2023, elle est présentée sous sa forme définitive ce mardi 31 octobre 2023.

Les membres du conseil municipal

- approuvent cette convention à l'unanimité (11 voix pour)

- autorise Madame le Maire à facturer le montant retenu pour le particulier en fonction de la clé de répartition validée par la DGFIP.

4.7. Achat de matériel de sonorisation pour l'église et divers animations et spectacles

Un devis avait été demandé à une entreprise de Roanne.

L'installation proposée ne correspondant pas à nos attentes, une réflexion technique a été menée par Messieurs Louis AYNES et Olivier MOREAU.

Le matériel retenu permettrait une sonorisation de l'église avec une partie « mobile » qui pourrait donc être utilisée sur d'autres sites par des associations (conditions d'utilisation à définir ultérieurement).

Un devis à affiner est présenté aux conseillers.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour),

- valident ce devis (avec les modifications apportées ce jour) et autorisent Madame le Maire à passer la commande auprès de l'entreprise retenue.

- valident au choix l'un des 2 modes de paiement possible :

- . Facturation par un revendeur et règlement de la facture par la commune**
- . Règlement via la Carte Bancaire autorisée par la création d'une Régie d'Avance**

4.8. Création d'une Régie d'Avance

A ce jour, il n'est pas possible pour la Commune de Grézolles de faire des achats via Internet (pas de virement possible et surtout pas de Carte Bancaire), ce qui pose des problèmes récurrents.

Proposition : créer une Régie d'Avance, ce qui permettra à la commune d'avoir une carte bancaire avec un montant plafond prédéfini.

A l'ouverture, ce montant sera :

- Un montant fixe de 500,00 € pour achats divers
- Le montant de la sono pour rendre possible le paiement. Ce montant sera ensuite ramené à 500 €.

Il est proposé que Madame Huguette BANUS soit régisseuse puisque ce rôle ne peut pas revenir à un élu.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour),

- valident la création d'une Régie d'Avance,

- autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches concernant cette ouverture de Régie : délibération, arrêtés, ...

- valident la nomination de Madame Huguette BANUS en tant que régisseuse, si elle en est d'accord et de Madame Nicole MANGAVELLE en tant que suppléante, si elle en est d'accord également.

5. ENERGIES RENOUVELABLES ET ZONES D'ACCELERATION des ENR

Un courrier de la Préfecture et de la Ministre de la Transition Energétique confie aux communes, dans le cadre de la nouvelle loi portant sur les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, la mission de définir, sur leur territoire, les zones favorables à l'implantation de systèmes d'énergies renouvelables.

Il est proposé aux communes de délibérer avant le 31 décembre 2023.

Un site internet a été mis en place pour permettre de prendre connaissance de multiples informations relatives aux ENR :

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

S'agissant de projets engageant l'avenir du territoire communal, Madame le Maire souhaite que ce travail soit partagé au sein d'un Groupe de Travail dédié.

Groupe de Travail : Sigismond ROZANSKI, Louis AYNES, Jean-François CARTON, Olivier MOREAU

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Comptes-rendus

Groupe de Travail Tourisme : Le compte-rendu a été transmis en amont aux conseillers municipaux.

Groupe de travail Culture : La convocation pour la prochaine réunion (7 novembre à 20h à Grézolles) est transmise à Madame Jacqueline JABBOUR, représentante de la commune sur cette commission.

6.2. Noël des Anciens

Pour rappel, le Noël des Anciens est financé par le budget du CCAS.

Olivier MOREAU et Louis AYNES sont en charge des démarches correspondantes ;

Le repas aura lieu le vendredi 15 décembre 2023 au Savigny à Pommiers-en-Forez.

Les colis seront distribués à domicile par les membres du CCAS et les conseillers municipaux le samedi 16 décembre 2023.

6.3. Bulletin municipal

Prochaine réunion le samedi 11 novembre 2023 à 8h30 en mairie

6.4. Commémoration du 11 novembre

10h à Souternon

11h à Grézolles

A l'issue de chaque cérémonie, le verre de l'amitié sera offert par les communes respectives.

6.5. Collecte de vêtements

Nous n'avons pas sur la commune de point de collecte pour les vêtements et les chaussures usagés.

Une collecte sera proposée en mairie le mardi 21 novembre 2023 entre 14h et 17h.

Des informations plus concrètes nous parviendront rapidement.

6.6. Vente de la maison du CCAS (ancienne poste)

Une information est donnée aux membres du conseil municipal sur ce sujet. Elle est volontairement retirée de ce compte-rendu puisque les décisions relèvent des membres du CCAS à l'occasion de leur prochaine réunion.

6.7. Recherche documentaire sur le territoire de Grézolles

Une exposition sera proposée par l'APAI (association « Au Pays d'Aix et Isable »).

Une personne référente est requise pour chaque commune intéressée.

Pour Grézolles : Madame Jacqueline JABBOUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.